



**Avec la CGT,
donnons à l'AP-HP,
un avenir à visage
humain !**

**ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
DU 3 AU 6 DÉCEMBRE 2018
VOTONS CGT AP-HP**

assistance-publique-cgt.fr



LA PROMOTION PROFESSIONNELLE ET LA NOTE DE LA DRH DU 22 MAI 2018

Les conséquences de la note de la DRH du 22 mai 2018 sur les nouvelles orientations dans le financement de la promotion professionnelle sont d'ores et déjà désastreuses : impossibilité pour des dizaines de collègues de faire des études d'infirmière, d'aide-soignant, de puéricultrice, de cadre de santé... par refus de financement.

Alors que les collègues ont réussi le concours d'admission, qu'il y a besoin de ces professionnels dans les services, le quota de financement n'a pas cessé de baisser année après année, repoussant à l'année suivante la prise en charge (c'est ce qu'on appelle les reports). Brutalement, le 22 mai 2018, la direction générale décide de ne plus financer les reports, ni les agents sur liste complémentaire au départ, même s'ils sont après sur liste principale, ni les prolongations de semestre pour ceux qui sont déjà en cours de formation !

La brutalité de cette note va jusqu'à priver d'études les 11 infirmières qui ont réussi le concours d'entrée à l'école de puériculture, alors que la note de cadrage au moment où elles ont passé le concours prévoyait de financer leurs études ! La direction générale rompt allègrement les engagements qu'elle avait pris avec les agents et met en même temps en danger l'école de puériculture.

C'est brutal pour le parcours professionnel des personnels, qui fait partie de notre parcours de vie, de notre possibilité d'accéder à des métiers plus qualifiés, à des salaires plus importants... Qui peut se payer des études durant 3 ans, même durant 1 an, avec une simple rémunération ?

La note de la DRH du 22 mai 2018 marque un tournant dans la politique de casse de la promotion professionnelle.

Elle réduit brutalement les conditions de financement, mais, en même temps elle joue un rôle stratégique : infléchir le financement des études promotionnelles des agents de l'AP-HP :

- en excluant certaines filières : aide-soignant, auxiliaire de puériculture, puéricultrice... demain, à qui le tour ?
- en orientant la promotion professionnelle vers la politique des « métiers en tension ».

La promotion professionnelle est l'un des acquis le plus précieux des agents de l'AP-HP et elle est aussi un des piliers de la formation au niveau national.

Elle permet à des milliers de collègues d'accéder à des qualifications, des diplômes- notamment paramédicaux- d'accéder à l'encadrement, y compris à haut niveau. Des DRH, des directeurs de l'AP-HP sont issus de la promotion professionnelle ! Des milliers de collègues n'auraient pas pu faire ces études sans le financement de l'AP-HP.

Et la volonté des personnels d'y avoir accès relèverait, comme le suggère la note, de l'individualisme ? Les personnels veulent évoluer professionnellement. Et c'est légitime.

Ce ne sont pas les personnels qui prévoient quels métiers et combien de professionnels il faut former. Ceci est la responsabilité du ministère et de la direction de l'AP-HP, dont les écoles sont à portée nationale.

C'est donc que la direction générale veut faire évoluer le financement de la promotion professionnelle. Pourquoi ? Comment ?

Sans que les organisations syndicales n'aient jamais eu une explication claire de ce qu'est un « métier en tension » et comment on le détermine, nous pouvons constater que l'AP-HP n'a pas financé les études d'assistante sociale avant de fermer l'école, qu'elle a fermé l'école de techniciens de laboratoire pour ne plus financer un diplôme mis en cause.

Que peut-on penser aujourd'hui du refus de financement des études d'aide soignant, d'auxiliaire de puériculture, de puéricultrice... d'autres demain ?

On peut penser que la politique de « métiers en tension » et la note du 22 mai 2018 anticipent, avant sa généralisation, la politique ministérielle.

Quelle est cette politique ministérielle ?

Dans le contexte créé par l'universitarisation de la formation des professions paramédicales, nous assistons à un véritable bouleversement de la structure des diplômes et demain des conditions d'exercice. L'unité des diplômes est de plus en plus remise en cause :

- Les masseurs-kinésithérapeutes : 2 diplômes.
- Les actes exclusifs des IBODE. Logiquement, ils devraient faire partie de la formation ! Or, Aujourd'hui déjà notre école d'IBODE, qui est la seule pour cela en Ile de France, forme aux actes exclusifs des infirmières qui ne sont pas IBODE et qui ont validé des compétences. On peut avoir aujourd'hui le diplôme d'IBODE sans passer par l'école !
- Le certificat de préleveur : on peut être simple préleveur sans diplôme d'aucune sorte.
- IPA (infirmières en pratiques avancées) : la pointe de lance de l'éclatement du diplôme de base, IDE. Qui apparaît comme un « gain » en qualification parce que l'IPA peut prescrire... C'est l'unité du diplôme qui disparaît. On éclate « par le haut ». Demain « par le bas ».

La politique ministérielle consiste à faire disparaître les diplômes et l'exercice professionnel actuel, avec la mise en place et l'expérimentation des métiers à compétence limitée. La formation étant assurée par l'employeur.

C'est pour cela que l'avenir de l'école d'IADE-IBODE de l'AP-HP est présenté comme étant « une école maison », c'est-à-dire, formant exclusivement pour l'AP-HP. Et, bien sûr, pas au diplôme (car le cursus aura lieu à l'université) mais aux actes exclusifs ou autres techniques partiels, donnant à la personne formée la possibilité d'exercer à l'AP-HP au bloc opératoire sans diplôme professionnel complet.

Dans les services, cela signifie que les qualifications des professionnels qui s'occupent des patients n'auront rien à voir avec celles d'aujourd'hui.

Mais les organisations de soins non plus. Les aides-soignants peuvent être remplacés par des aides ménagères améliorées, pendant que certains actes techniques peuvent être exécutés par des « métiers » (préleveur, préparateur...) et les prescriptions faites par un IPA... Ou une autre configuration en fonction de l'activité, abaissant ainsi radicalement la qualification globale des personnels et la masse salariale. En clair, quelques diplômés et beaucoup de « petits bras » mal payés.

La gestion par le cadre de santé est à partir de ce moment caduque. Les cadres de santé sont un métier qu'ils veulent faire disparaître pour les remplacer par des gestionnaires de métiers et des compétences, avec ou sans formation préalable soignante, ou par des infirmières métier gestion.

L'école des cadres de l'AP-HP est aussi en danger et les rumeurs de fermeture en 2019 vont bon train, à l'occasion de l'universitarisation.

« Où l'on retombe sur ses pattes »

La boucle est bouclée. Assécher la promotion professionnelle diplômante est la raison d'être de la note du 22 mai 2018.

La promotion professionnelle telle que la conçoivent Hirsch et la DRH, c'est payer aux personnels des formations continues à des compétences partielles et limitées, tout en exerçant sur leurs postes de travail. Bien entendu, avec des DIF, CPA et autres dispositifs. C'est-à-dire sans ne jamais quitter vraiment leurs responsabilités professionnelles pour pouvoir atteindre une qualification reconnue, mais en restant attachés aux « compétences maison ». Et bien sûr, il n'est pas question de

passer des concours. C'est l'employeur qui déterminera si l'on est capable ou gentil, assez corvéable, etc...

La récompense pour les meilleurs cela ne sera pas un diplôme, une qualification, une carrière... mais la prime au mérite pour payer l'exécution de compétences limitées « en cours d'acquisition ». Et si on est vraiment, vraiment le meilleur, vif, intelligent et toujours d'accord avec tout, alors on pourra aller à l'université, en mettant quelques congés annuels de côté.

Et pour gérer tout cela, qui de mieux que les nouvelles gouvernances par DMU, sans statut, à la merci des décisions prises localement et indiscutables. La boucle est bouclée.

Mais les métiers en tension ?

Cette notion est en quelque sorte inacceptable, parce qu'elle témoigne de la volonté de ne pas former suffisamment et de ne pas garder les personnels, pour arriver à une gestion des professionnels qui soignent les patients comme celle du commerce, à flux tendu jusqu'à la rupture de stocks.

Comment expliquer qu'en réalité c'est le moyen d'introduire les nouveaux métiers ? C'est comme cela qu'on a introduit les actes exclusifs IBODE. Il n'y a pas assez d'IBODE, il faut former à des actes exclusifs IBODE de simples infirmières et les laisser pratiquer. Aujourd'hui il y a encore un diplôme derrière, ce qui ne sera pas le cas demain, à l'université.

Pas assez de ceci ou de cela, aide soignants par exemple !!! Nouveau métier.

On comprend le pourquoi de l'assèchement de la promotion professionnelle. Pourquoi payer des diplômes quand on va pouvoir payer des compétences ? C'est beaucoup moins cher.

Et les écoles ?

Triste avenir. La perte de rentrées de février constitue déjà un enjeu. Si les rentrées de février persistent (environ 700 étudiants), c'est une brèche ouverte dans leurs projets de pseudo universitarisation et de liquidation de diplômes.

L'AP-HP doit expérimenter en premier !

C'est le comble de la perversion. Utiliser le fleuron du meilleur système de soins, issu de la Sécurité Sociale, pour faire tomber tout l'édifice.

Hirsch est candidat à la mise en place de tout avant de légiférer. C'est dire à quel point il mérite qu'on l'appelle « le liquidateur de l'AP-HP », mais c'est un peu court. « Liquidateur de tout le système de santé et pilleur de la Sécu » lui conviendrait davantage.

**Avec la CGT,
donnons à l'AP-HP,
un avenir à visage
humain !**

**ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
DU 3 AU 6 DÉCEMBRE 2018
VOTONS CGT AP-HP**



assistance-publique-cgt.fr



UNION SYNDICALE CGT
de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris
Bourse du travail
3, rue du Château d'Eau • 75010 Paris

Tél. : +33 (0)1 42 08 82 14
Fax. : +33 (0)1 42 45 79 51
usap-cgt.sap@aphp.fr